

Règlement pour le « concours photos de la SFO-CVL » 2022

Date limite des envois le 16 octobre 2022

Article 1 :

La SFO-CVL propose la mise en place d'un concours de photographies **d'orchidées exotiques ou sauvages**. Celui-ci est réservé aux adhérents et membres associés de la SFOCVL à jour de leur cotisation pour l'année en cours.

Article 2 :

Les résultats du concours seront annoncés lors de la « journée photos » programmée par la SFOCVL le 04/12/2022

Article 3 :

Le jury est composé de 3 personnes, dont le président de la SFO-CVL, président du jury.

La fonction de membre de jury est volontaire, sans compensation de quelque nature que ce soit.

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Les membres du jury, autre que le président, peuvent ne pas être membres de la SFO-CVL, mais doivent avoir l'approbation du président de la SFO-CVL.

Article 4 :

Pour le concours de photographies 2022, tout type d'appareil peut être utilisé.

Article 5 :

Chaque participant au concours proposera **trois photos au maximum**.

Pour cela chaque participant transmettra par voie numérique son bulletin de participation complété (voir ci-dessous) et ses photographies, au format Jpeg d'au minimum 3 Mo. Adresse mail : sfocvl2021@mail.fr

Le gagnant cèdera les droits d'auteur, de reproduction, de duplication pour l'exploitation de la photo par la SFO-CVL.

Il gardera cependant le droit d'exploiter la photo sélectionnée.

Article 6 :

Les membres du jury visionneront les photographies des participants et établiront un classement selon les critères suivants : **cadrage, netteté du sujet principal, esthétique**. Chaque critère est doté de 5 points maximum.

Pour chaque photo une moyenne sur 15 sera établie pour tenir compte de la notation des trois membres du jury.

Le classement des photographies sera établi dans l'ordre décroissant des moyennes précédentes.

Article 7 :

Le jury sélectionnera les cinq meilleures photos (en cas d'égalité de points, un tirage au sort sera effectué). Celles-ci seront exposées lors de la « journée photos ».

Chaque personne présente et si elle le souhaite, votera pour la photo de son choix.

Après dépouillement, les photos se verront attribuer un nombre de points entre 1 et 5.

Article 8 :

Le classement des photographies retenues sera établi dans l'ordre décroissant en faisant la somme des points décernés par les membres du jury et les votes du « public ».

La photo qui aura obtenu le plus grand nombre de points sera déclarée gagnante. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.

Le lauréat sera récompensés et sa photos sera présentée sur le site de la SFO-CVL et mis en valeur lors d'expositions, ou sur tout autre support avec la mention « 1^{er} prix du concours photo 2022 »

Le Président de la SFO-CVL

Bulletin de participation au concours photos de la SFO-CVL 2022

A retourner avec les photos à sfocvl2021@mail.fr

avant le 16 octobre 2022

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Adresse mail :

Marque(s), type(s) et nom de(s) l'appareil(s) (non obligatoire)

.....

Noms des fichiers	Noms des plantes / Lieux et dates de prises de vue (non obligatoire)